



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

LE MOT DU MAIRE



L'année 2008 venant de se terminer, j'aurai le plaisir de vous présenter mes vœux 2009, ainsi que ceux du Conseil Municipal le Samedi 17 Janvier.

Je compte sur le plus grand nombre d'entre vous.

Ce genre de manifestations nous permettant de mieux nous connaître les uns et les autres, d'échanger des points de vue, des idées, pour, je le souhaite, obtenir l'amélioration de la convivialité dans notre commune.

A très bientôt.

Le Maire, Gérard DUFOUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DECEMBRE 2008

Délibérations :

Révisions des prix des locations des logements communaux

Conformément à la loi, les loyers seront majorés au 1^{er} Janvier 2009 du taux en vigueur.

Seul le logement situé au 06 rue de Berteaucourt ne subira pas de hausse puisque le Bail a été établi au 1^{er} Octobre dernier !

Participation au chauffage de la Salle des Fêtes par les associations

Comme la saison précédente c'est entre l'ATT (210 €), le Club Gardons la Forme (275 €) et les Aînés (110 €) que cette dépense est répartie. Il reste à la charge de la commune 255 €.

Participation du Football au chauffage (eau chaude) et éclairage du terrain de Sport

Le Club de Football de l'AS Domart prendra 70 % des dépenses à sa charge.

Soit 519,36 € de gaz et 879,44 € d'électricité et 38,43 € d'eau.

Participation SISCO pour la Garderie

Le Sisco versera 275 € à la commune pour participation au chauffage

Renouvellement du Photocopieur de la Mairie

Le Conseil a voté à l'unanimité la location d'un photocopieur. Ce dernier permettra notamment de numériser, faxer et imprimer. Puisque qu'il sera relié à un PC via une carte réseau.

Il sera disponible pour les associations sous réserve d'une convention avec chacune d'elle afin d'en optimiser les coûts de fonctionnement.

L'ancien photocopieur sera probablement mis à la poste, mais n'étant plus garanti, sa maintenance ne sera plus assurée notamment en cas de panne ! Là aussi, si besoin, une convention sera établie avec l'agence Postale Communale.

Commissions Communale des Impôts Indirects

La préfecture a notifié que notre liste n'était pas complète (6 Titulaires et 6 remplaçants) au lieu des 12 titulaires et des 12 suppléants prévus par la loi !!

Monsieur le Maire est chargé de compléter cette liste en contactant quelques habitants de la commune. N'hésitez pas à le contacter....Vous lui faciliterez la tâche !!

Questions Divers



Vestiaire Football : Suite aux dernières effractions, il subsiste un épineux problème, celui de la sauvegarde des biens du Club de Football...Il semblerait que l'association n'avait pas souscrit une assurance en ce sens.

Le Conseil rappelle donc qu'il n'est aucunement responsable de ces biens.

Un devis pour une porte renforcée est en cours (2 800 € !)

Ce devis vient d'être validé par l'assurance qui prendra cette remise en état à sa charge.

Une bonne nouvelle, on l'espère, pour nos footballeurs, même si ce n'est très certainement pas LA solution miracle.

La vigilance reste de mise, sur ce bâtiment isolé de tout !! Nous comptons sur vous tous.

Salle des Fêtes

Après le remplacement très apprécié des tables, 2 devis sont en cours pour l'achat d'une cinquantaine de chaises supplémentaires. (Dépense prévisible de 1070 €)

Après les sèche-mains électriques, il ne manquait que des distributeurs de savon... « Le problème » devrait être réglé très prochainement. (Moins de 100 € de dépense).

Le Chemin du Tour de ville se dégrade !



C'est une évidence.

La commission voirie est chargée de faire « le tour du problème »

Sans présager de l'avenir, c'est du côté de la CCALM que se trouve peut être la solution... Mais ce « chemin » est la propriété de la commune malgré tout, donc à sa charge !!

Rappel : une remise en état avait été effectuée en 2002.

Attention au Stationnement sur les trottoirs

2 constats :

- Là où la banquette existe, cette dernière est rarement utilisée ou tout du moins partiellement...De ce fait on voit les voitures «à cheval» sur le trottoir et sur cette banquette... (Constat fait rue du Pont)
- Là où il n'existe pas de banquette, on trouve parfois des voitures qui occupent toute la largeur du trottoir ! (Constat fait rue d'Amiens).



Comment dans ce cas par exemple, un piéton avec une poussette fait-il pour passer ?

Attention donc, au comportement de chacun...En cas d'accident vous seriez pénalement responsable. La commune n'envisage pas, pour l'instant, de prendre un arrêté réglementant le stationnement, si des efforts sont faits pour améliorer la sécurité de chacun.

Merci pour votre compréhension.

Rappel des principales manifestations en Janvier 2009

- Samedi 17 la municipalité vous présente ses vœux pour la nouvelle année (Invitation à venir)
A cette occasion 2 médailles du travail seront remises. Les nouveaux arrivants dans la commune en 2008 sont, plus que jamais, invités à venir se présenter
- Dimanche 18 Sortie pédestre* Gardons la Forme
- Samedi 31 Assemblée générale Amicale des Aînés

Des Enfants et des parents très actifs avant Noël !!

Deux après midi ont été organisés afin de préparer des décorations pour le sapin de Noël de la salle des fêtes et les extérieurs du village. Nous avons reçu plus de 40 enfants qui ont participé avec joie à ces manifestations. Le résultat est très réussi et nous les en remercions grandement ainsi que tous les parents, assistantes maternelles, mamy, ...qui sont venus nous prêter main forte .Rendez vous pris pour le Noël prochain.



Toutes nos félicitations pour la réussite du Premier marché de Noël organisé conjointement par les maternelles de Domart et de Berteaucourt. Les parents ont pu écouter les enfants interpréter des chants de Noël puis acheter les décorations qu'ils avaient réalisés en classe. Les enfants de Domart avaient également fabriqué des photophores à l'intention des aînés de notre village. Un grand merci pour leur initiative



Infos sur les Cartes Nationales d'Identités

La carte nationale d'identité (CNI) permet à son titulaire de certifier de son identité, même lorsqu'elle est périmée, sous réserve dans ce cas, que la photo soit ressemblante.

Elle n'est pas obligatoire.

En cours de validité, elle vaut document de circulation transfrontière pour se rendre dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans certains pays tiers (se rapprocher des services de l'ambassade ou du consulat du pays de destination).

! **Attention** : le renouvellement et la première demande de CNI suivent la même procédure. Une nouvelle CNI est fabriquée pour son renouvellement.

Cependant, les pièces demandées peuvent varier selon les cas.

En cas de non présentation de l'ancienne carte nationale d'identité lors de son renouvellement, un droit de timbre de 25 EUR est demandé à compter du 1er janvier 2009.

Bénéficiaire : Personne majeure

Le demandeur doit être de nationalité française.

Il doit être âgé d'au moins 18 ans ou être émancipé.

Durée de validité

10 ans.

Coût

Gratuit

Dépôt de la demande

La demande doit être déposée auprès de la mairie du lieu de domicile.

Le demandeur doit se présenter personnellement.

La demande est rédigée sur un formulaire remis uniquement sur place.

Pièces justificatives à fournir :

POUR UNE PREMIERE DEMANDE	POUR UN RENOUELEMENT
Une pièce d'identité ou tout autre document officiel avec photographie.	L'ancienne carte nationale d'identité
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
Justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance avec filiation. (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)	Justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)
Justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France).	Justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)
Justificatif de domicile ou de résidence	Justificatif de domicile ou de résidence
Autres pièces à produire en cas d'utilisation de deuxième nom (nom de l'époux, nom de l'autre parent)	Autres pièces à produire en cas d'utilisation de deuxième nom (nom de l'époux, nom de l'autre parent)

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

Remise de la CNI

La CNI est remise personnellement au demandeur au lieu de dépôt du dossier. Il doit remettre son ancienne carte qui sera détruite.

Délais d'obtention

Variables selon le lieu géographique de la demande.

Si le demandeur habite dans un département métropolitain (à l'exception de Paris), il peut, à partir du numéro de demande qui lui a été remis lors du dépôt de son dossier, savoir où en est sa demande (pièce disponible au guichet, en cours d'instruction...).

Bénéficiaire : Personne mineure

Tout mineur de moins de 18 ans de nationalité française.

Durée de validité

10 ans.

Coût

Gratuit

Dépôt de la demande

La demande est rédigée sur un formulaire délivré uniquement sur place.

La présence du mineur au guichet de dépôt est exigée lors du dépôt de la demande de CNI.

Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur). Dans les autres situations, s'adresser à la mairie.

La demande doit être déposée auprès de la mairie du lieu de domicile.

Pièces justificatives :

POUR UNE PREMIERE DEMANDE	POUR UN RENOUELEMENT
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
Justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)	Justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)
Justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un de ses parents est né en France)	Justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un de ses parents est né en France)
Justificatif de domicile ou de résidence	Justificatif de domicile ou de résidence
Justificatif de l'autorité parentale	Justificatif de l'autorité parentale
-	L'ancienne carte nationale d'identité

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

Remise de la CNI

La CNI est remise au mineur en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale. Le cas échéant, il doit remettre l'ancienne carte qui sera détruite.

Mention d'un deuxième nom

Un enfant mineur peut utiliser le nom de ses deux parents accolés à condition que cette double filiation figure dans son acte de naissance.

Délais d'obtention

Variables selon le lieu géographique de la demande.

Si le demandeur habite dans un département métropolitain (à l'exception de Paris), il peut, à partir du numéro de demande qui lui a été remis lors du dépôt de son dossier, savoir où en est sa demande (pièce disponible au guichet, en cours d'instruction...).

Source : <http://www.service-public.fr/>